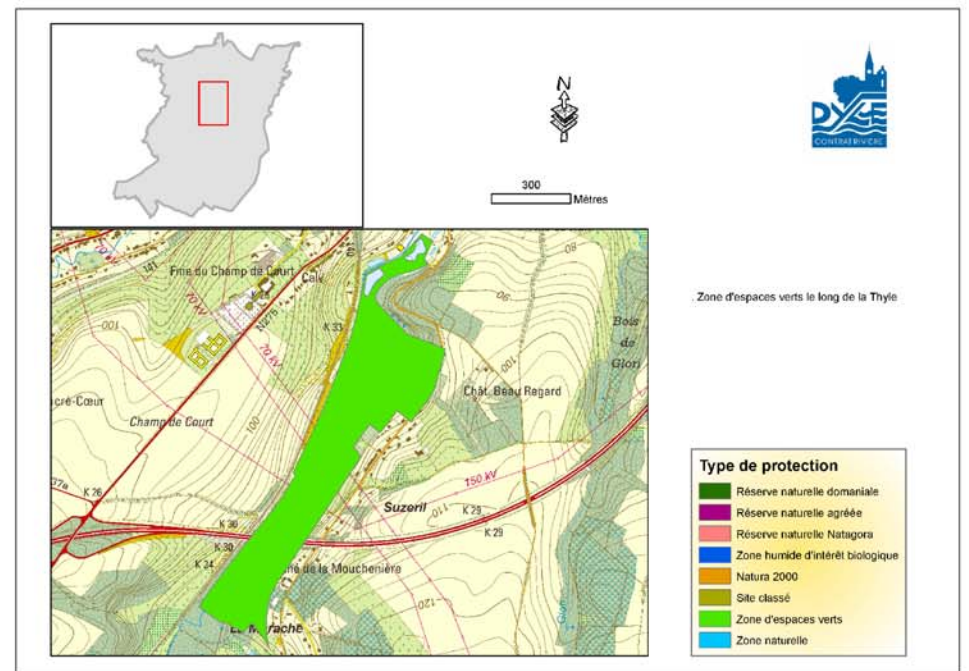
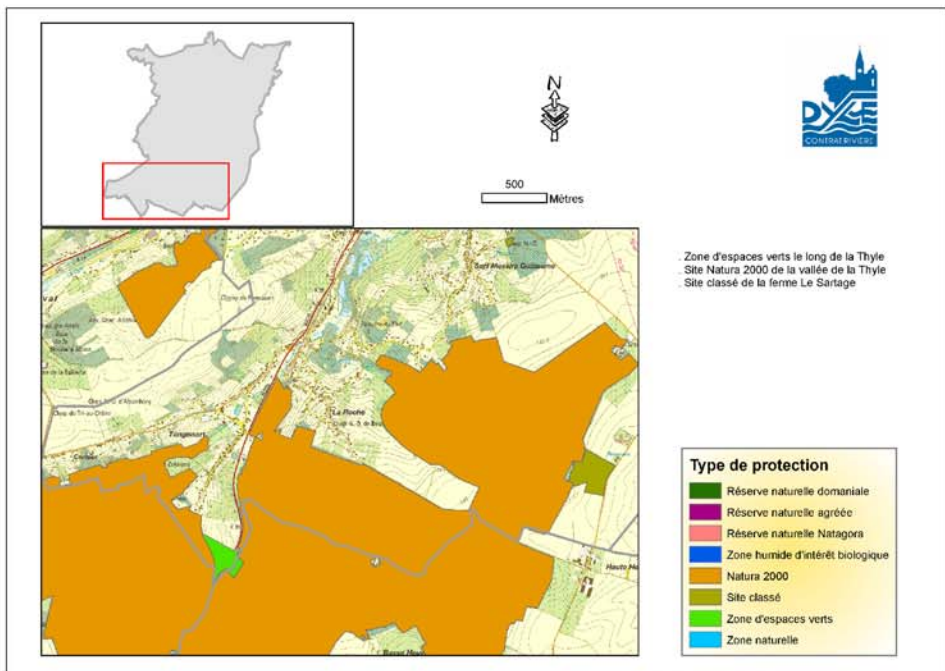
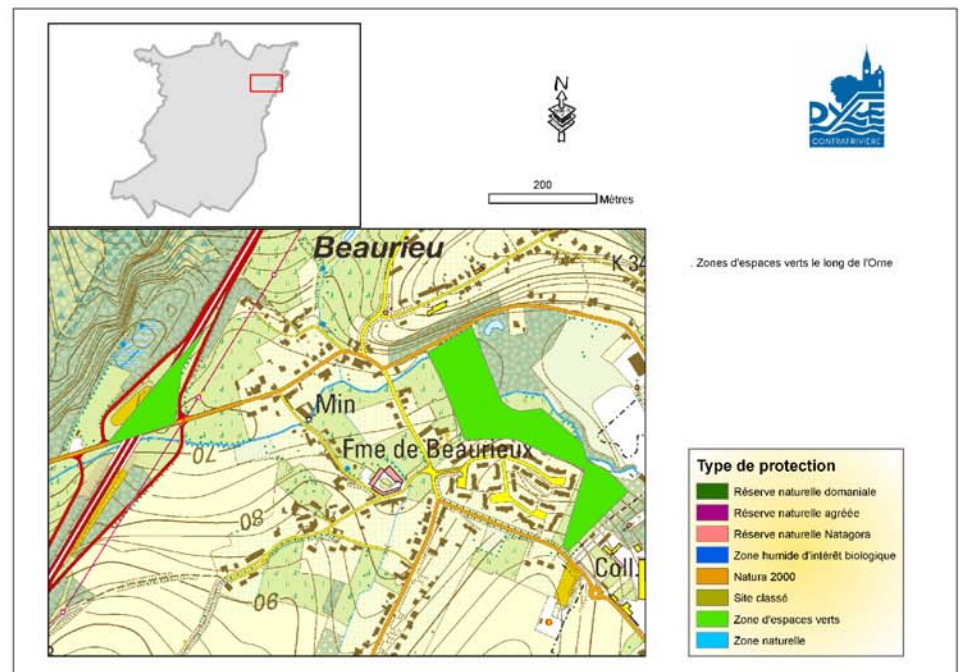


Données : DEMNA - DGARNE (2008)
 Cartographie et conception : Contrat de rivière
 Dyle-Gette (juin 2010)
 Fond de carte : (c) Institut Géographique National
 (licence d'utilisation 090629-1357)



Qu'il s'agisse de milieux naturels ouverts (roselières, cariçaies, prés de fauche humides) ou fermés (aulnaies, frênaies, saulaies, peupleraies humides), les zones humides méritent toute notre attention. Elles sont des réservoirs pour la biodiversité, des éléments de notre patrimoine naturel et paysager et constituent des bassins d'orage naturels pour retenir les eaux de pluie. Sans un minimum de protection juridique, les zones humides sont menacées. Il existe différents instruments légaux qui permettent de protéger les zones humides. Le contrat de rivière a réalisé la cartographie des zones humides protégées légalement ou non, et cela pour tout le bassin Dyle-Gette.

**Les zones naturelles
 protégées légalement
 sur Court-Saint-Etienne**